
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 septembre 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chef de division par interim - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 1409

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 septembre 2019, en y retirant les articles 20.010, 20.027 et 40.002.

Adopté à l'unanimité.

CE19 1410

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 1411

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 1412

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE19 1413

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe Ameublement Focus inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture, le transport et l'installation de mobiliers dans le cadre du projet d'aménagement des nouveaux bureaux administratifs et de permettre le regroupement des effectifs du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal, aux 4^e et 5^e étages de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 451 079,58 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17740 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1195892002

CE19 1414

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17665 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1194922014

CE19 1415

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2- d'accorder à Brenntag Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1 et seule firme soumissionnaire pour le lot 2, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant taxes incluses
Lot 1 : Charbon actif en poudre	Brenntag Canada inc.	388 615,50 \$
Lot 2 : Chlore gazeux 68 kg	Brenntag Canada inc.	23 220,35 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 41 183,59 \$, à titre de budget des contingences pour les lots 1 et 2;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2- d'accorder aux seules firmes soumissionnaires, Brenntag Canada inc., pour les lots 3 et 6 et Graymont (Qc) inc. pour le lot 10, ces dernières ayant présentés des soumissions conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3- d'accorder aux firmes Kemira Water solutions Canada inc., pour le lot 4, Veolia Water Technologies Canada inc., pour le lot 5 et Produits Chimiques Sodrox, pour le lot 7, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant taxes incluses
Lot 3 : Chlore gazeux 907,2 kg	Brenntag Canada inc.	795 851,20 \$
Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)	Kemira Water solutions Canada inc.	615 691,13 \$
Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg)	Veolia Water Technologies Canada inc	248 736,92 \$
Lot 6 : Silicate de sodium	Brenntag Canada inc.	571 655,70 \$
Lot 7 : Soude caustique liquide 50 %	Produits Chimiques Sodrox	1 060 586,89 \$
Lot 10 : Chaux hydratée	Graymont (Qc) inc.	1 332 790,20 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 462 531,20 \$, à titre de budget des contingences pour les lots 3, 4, 6, 7 et 10;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1197100004

CE19 1416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc, plus bas soumissionnaires conformes, 3 contrats pour des services de transport de la neige, pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une année, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17748 et se répartissant comme suit :

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variation des quantités et contingences (taxes incluses)
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	AHU-202-1921	1 141 090,91 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-202-1921	1 402 062,97 \$
Gestion Gérard Boutin inc.	RPP-203-1921	1 642 549,41 \$
	Total :	4 185 703,29 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 627 855,49 \$, taxes incluses, à titre de budget pour la variation des quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 209 285,16 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1197711015

CE19 1417

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1196634001

CE19 1418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'amendement au contrat accordé de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (propriétaire et revendeur exclusif des logiciels Natural & Adabas), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2019 ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ en provenance des dépenses contingentes d'agglomération, et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ en provenance du Service des Grands parcs, Mont-Royal et sports, le tout vers le budget 2019 du Service des technologies de l'information ;
- 3- d'autoriser le Directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1195942002

CE19 1419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à Excavations Vidolo Ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour les lots 2,3,4 et 6, et plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 5, pour période de 35 mois, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par conteneurs pour 5 écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 284 453 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17687 ;

Lot	Écocentre	Nom du soumissionnaire	Total taxes incluses
Lot 2	Écocentre Acadie	Excavations Vidolo Ltée	702 743 \$
Lot 3	Écocentre Côte-des-Neiges	Excavations Vidolo Ltée	1 213 205 \$
Lot 4	Écocentre La Petite-Patrie	Excavations Vidolo Ltée	2 067 268 \$
Lot 5	Écocentre Rivière-des-Prairies	Excavations Vidolo Ltée	1 983 350 \$
Lot 6	Écocentre Saint-Michel	Excavations Vidolo Ltée	3 317 888 \$
Total 5 contrats (incluant indexation et ajustement de carburant)			9 284 453 \$

3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 \$;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1195308002

CE19 1420

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, soit du 20 septembre 2019 au 30 avril 2020, pour la fourniture et la livraison de sel de déglçage des chaussées ;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17656 et aux tableaux de prix reçus ci-joints ;

Adjudicataires recommandés

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Le Plateau-Mont-Royal Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Pointe-Claire Société de Transport de Montréal - Lasalle - Ville de Beaconsfield Rosemont - la Petite-Patrie - Saint-Léonard - Villeray - Ville de Mont-Royal Saint-Michel-Parc Extension - Ville de Montréal-Est - Jardin Botanique de Montréal	
Compass Minerals Canada Corp.	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville de Mont-Royal - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Anjou - Le Sud-Ouest - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Saint-Laurent - Village de Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard- des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de- Bellevue - Ville de Westmount	

- 4- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$ taxes incluses ;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1197360004

CE19 1421

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige dans 12 arrondissements, d'une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 13 610 327,94 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc. à cette fin, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1197711008

CE19 1422

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique;
- 3- d'accorder les contrats par lesquels les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17600 ;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.	896 805,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.	524 573,44 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Évolution bureautique	2 479 148,44 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1198057007

CE19 1423

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 4 ententes-cadres par lesquelles les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures de la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17692 ;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat (Lot)
FNX-INNOV inc.	1 093 373,16 \$	1
Groupe ABS inc.	1 303 391,09 \$	2
GBI Experts-conseils inc.	546 141,25	6
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49	7

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1197231029

CE19 1424

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder aux firmes Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc., plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 4 années avec possibilité de prolongation d'une année, les contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17747 ;

<u>Adjudicataires</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montants avec IPC, avant variations de quantités et contingences (taxes incluses)</u>
Les entreprises Canbec Constructions inc.	VMA-109-1923	9 123 960,78 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	VMA-110-1923	7 411 466,80 \$
Groupe IMOG inc.	RPP-104-1923	5 860 667,70 \$
	VSP-103-1923	5 637 208,27 \$
	VSP-107-1923	4 710 880,10 \$
	Total	32 744 183,65 \$

- 3- d'autoriser une dépense au montant de 4 911 627,55 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense au montant de 1 637 209,18 \$ à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1197711016

CE19 1425

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à A&O Gendron inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 4 années avec une possibilité de prolongation d'une année, le contrat pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 511 528,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17479 ;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 826 729,31 \$ à titre de budget de variation de quantités ;
- 4- d'autoriser une dépense au montant de 275 576,44 \$ à titre de budget de contingences ;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1196320007

CE19 1426

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, pour l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1190206002

CE19 1427

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à l'entreprise Meloche, division Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de structure de la chaussée au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras no1, pour une somme maximale de 419 969,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SCA-19-12 ;
- 2- d'autoriser une dépense au montant de 41 996,97 \$ \$ à titre de budget de contingences ;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 20 998,48 \$ à titre de budget d'incidences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1196320008

CE19 1428

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine ;
- 3- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Filtrum inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 373 741,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10316 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 906 061,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5- d'autoriser une dépense de 387 474,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1197343001

CE19 1429

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 616 877,69 \$, taxes incluses, et d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'équipe formée par Lemay Co Inc., Bouthillette Parizeau inc., Calculatec Inc. et Marchand Houle & Associés inc. (CM18 0235) dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 91 174,60 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences ;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 207,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1191670001

CE19 1430

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 185 392 \$, taxes incluses, pour les années 2020 à 2023, à titre d'honoraires supplémentaires pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme Partenariat du Quartier des spectacles, pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 14 371 875 \$ à 15 557 267 \$, taxes incluses ;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles (CM18 1513), établissant les modalités et conditions de versement des honoraires supplémentaires ;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant de 124 935 \$ au net en 2020 et de 319 162 \$ au net pour les années subséquentes ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1191103004

CE19 1431

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17728 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1197655009

CE19 1432

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17704 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1198285002

CE19 1433

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17703 ;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1198285001

CE19 1434

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 5 ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville ;
- 3- d'accorder les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17508 et selon les termes et conditions stipulées aux contrats ;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant</u> <u>(Taxes incluses)</u>
Contrat 1	FNX-INNOV Inc.	1 723 855,24 \$
Contrat 2	SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC Inc.	1 592 824,56 \$
Contrat 3	Groupe ABS Inc	1 303 976,20 \$
Contrat 4	WSP Canada Inc.	978 293,42 \$
Contrat 5	Solmatech Inc.	599 609,57 \$

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1198244004

CE19 1435

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 773 106,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 4) ;

- 3- d'autoriser une dépense de 715 965,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1190805004

CE19 1436

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure 3 ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et 2, et par laquelle la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du design urbain et du patrimoine, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17634;

Contrat no 1	Lemay Co inc.	1 788 022,22 \$, taxes incluses
Contrat no 2	Fahey et associés inc.	1 464 147,99 \$, taxes incluses
Contrat no 3	Atelier Civiliti inc.	1 221 028,75 \$, taxes incluses

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1197713003

CE19 1437

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, un garage d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins du centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 289 646,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1194565008

CE19 1438

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 2 546 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles, pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'Esplanade Clark dans le Quartier des spectacles (CM18 1507), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 19 912 000 \$ à 22 458 000 \$;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville et cet organisme à cet effet;
- 3- d'accorder un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant de 371 000 \$ en 2020 et de 725 000 \$ pour les années subséquentes;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1191103003

CE19 1439

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal qui fait affaires sous le nom de « Voyagez Futé », afin de faire la promotion de solutions de mobilité durable, pour la période allant de la signature du contrat jusqu'au 31 octobre 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1193455001

CE19 1440

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat octroyé à Pomerleau inc. (CM19 0074) pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde situé dans l'Axe de l'Avenue Pierre-Dupuy au-dessus du fleuve St-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie ;
- 2- d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 323 897,36 \$, taxes incluses, à Pomerleau inc., à titre de dommages-intérêts liquidés couvrant tout préjudice subi par ce dernier, tel que déterminé en

fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. b) du cahier des clauses administratives générales du contrat, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

- 3- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après que les paiements finaux du projet seront faits.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1197231073

CE19 1441

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire KELENY Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 inclusivement, pour une somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17733 ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1195304001

CE19 1442

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser Hydro-Québec à entamer des travaux de préparation de site, d'excavation et de construction requis pour l'installation de lignes souterraines de distribution d'énergie de 315 Kilovolt (kV) sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé entre l'autoroute Bonaventure (A-10) au sud et la rue Riverside au nord, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant le lot 1 853 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation ;
- 2- d'autoriser M. Charles-Maxime Nadeau, conseiller en immobilier, à signer la demande d'autorisation pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1197723004

CE19 1443

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection, pour et au nom de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1197211001

CE19 1444

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le Plan d'action en développement social 2019 - 2020 *Rassembler Montréal*;
- 2 - de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour en assurer la mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1190744001

CE19 1445

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 603,37 \$ relative au déplacement, les 26 et 27 septembre 2019, de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, afin d'assister au 78^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au Centre des congrès de Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1191680001

CE19 1446

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1192904002

CE19 1447

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à Hydro-Québec des droits d'occupation du domaine public pour l'implantation de deux bornes de recharge rapide dans le stationnement municipal constitué des lots 2 190773 et 2 190 808, du cadastre de Montréal, circonscription foncière de Montréal, situé au 812, rue Ouimet, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1195897001

CE19 1448

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la septième partie de la programmation d'événements publics 2019;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 7 septembre au 31 décembre 2019 pour les événements publics de ladite programmation.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1198214001

CE19 1449

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour :

- a) continuer, dans les nouvelles éditions des programmes énumérés en R-2, de porter une attention favorable aux projets qui favorisent la participation des personnes issues de la diversité, parmi lesquels le mentorat et le jumelage interculturel (R-2);

- b) s'assurer d'inclure une cible (%) sur la diversité dans le nombre de participantes dans le cadre de Cité Elles MTL (R-3);
- c) faire état, via le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal, du calendrier et des résultats de son projet de sensibilisation « Montréal inclusif au travail » qui est un projet conçu en concertation avec les acteurs influents du milieu et en partenariat avec le Service du développement économique (R-6);
- d) identifier un mécanisme de prise en compte de l'ADS+ dans le processus décisionnel de la Ville (R-9);

2- de mandater le Bureau de la présidence du conseil pour :

- a) tenir, avec Concertation Montréal, minimalement six (6) activités « Une soirée à l'hôtel de ville » en 2019 afin de sensibiliser sur une base annuelle les jeunes au conseil de ville, lors des séances de cette instance (R-3);
- b) tenir au moins une Caravane de la démocratie annuellement, d'ici 2021, en partenariat avec des organismes œuvrant sur la diversité, afin d'initier les citoyen.ne.s à la démocratie municipale (R-3);
- c) poursuivre ses efforts pour réviser les visites guidées à l'édifice Lucien-Saulnier en mettant l'accent sur la démocratie municipale et tenir au moins trente (30) visites annuellement d'ici 2021 et faire connaître cette offre auprès des organismes œuvrant auprès des personnes issues de la diversité (R-3);
- d) tenir annuellement, d'ici 2021, une exposition extérieure ayant comme thématique l'inclusion et la discrimination sur l'esplanade du Champ de Mars, dans l'Espace de la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, située à proximité de l'hôtel de ville (R-6);

3- d'inviter la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pour :

- a) explorer les modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote des résident.e.s permanent.e.s (R-5);
- b) s'assurer que des arrimages plus formels soient instaurés entre les membres de la Commission et ceux du conseil consultatif qu'est le Conseil interculturel de Montréal (R-8);

4- de mandater le Service de l'expérience citoyenne et des communications de s'assurer de rappeler régulièrement à ses équipes de développer le réflexe de bien refléter la diversité montréalaise dans l'ensemble de ses communications visuelles (R-6);

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous. Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale ».

Adopté à l'unanimité.

30.007 1194005003

CE19 1450

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) (CG19 0136) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle;

- 2 - d'autoriser une dépense à titre de budget d'incidences de 36 286,80 \$ au lieu de 43 544,16 \$;
- 3 - d'autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1185895003

CE19 1451

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 961 400 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1191081004

CE19 1452

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 57,40 \$ relative au déplacement, les 12 et 13 septembre 2019, de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, afin de prendre part au conseil d'administration extraordinaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1191680003

CE19 1453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1185110001

CE19 1454

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 64 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070), l'ordonnance numéro 7 jointe au présent dossier décisionnel afin d'apporter des modifications à la section V « Vélos en libre-service BIXI Montréal » dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1194368008

CE19 1455

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE-02-004) afin d'ajouter une disposition en matière d'acceptation d'objets et d'archives privées par le MEM-Mémoire des Montréalais.es (Centre d'histoire de Montréal).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1197959004

Règlement RCE 19-006

CE19 1456

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1190867002

CE19 1457

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place Louis-Charles-Routhier » l'espace situé à l'intersection sud-est des rues Sainte-Catherine Est et Vimont et constitué d'une partie du lot 1 363 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1194521010

CE19 1458

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place Alice-Girard » la nouvelle place publique du projet MIL Montréal située sur le lot 5 273 840 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et comprise entre les avenues Thérèse-Lavoie-Roux au nord, Outremont à l'est, Stuart à l'ouest et une nouvelle promenade piétonne au sud, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1194521008

CE19 1459

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1194521013

CE19 1460

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul » les espaces publics situés à l'intersection des rues Hadley et Saint-Patrick, connus sous une dénomination usuelle et constitués des lots 1 573 676 et 2 091 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1194521012

Levée de la séance à 10 h 30

70.001

Les résolutions CE19 1409 à CE19 1460 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville